

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 3 juillet 2023
Reddition réglementaire de comptes - information

FINANCES**1- Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la Régie des 4 Saisons Culturelles**

Au regard de l'environnement socioéconomique marqué par l'inflation et la hausse exponentielle des cachets des artistes, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder, à titre exceptionnel, au versement d'une subvention de 200 000 € à la régie des 4 saisons culturelles.

URBANISME**2- Vote de la cession d'un terrain communal rue du Lorient**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de céder à Vendée Habitat à l'euro symbolique un terrain communal de 648 m² rue du Lorient.

3- Vote d'une demande de subvention au titre du Programme Départemental Logement Aménagement auprès du Conseil Départemental de la Vendée

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à une demande de subvention au titre du Programme Départemental Logement Aménagement pour le projet de 3 logements sociaux rue du Lorient.

4- Vote d'une convention d'action foncière avec l'établissement public foncier de la Vendée (EPF) en vue de la construction d'un projet d'habitat social rue Principale.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention d'action foncière avec l'Etablissement public foncier de la Vendée pour le portage du foncier, un travail d'expertise sur le projet et la réalisation des travaux préalables nécessaires à la réalisation au projet d'habitat social Rue Principale.

CULTURE**5- Vote d'une convention de partenariat entre la commune et l'association « L'Air d'en Rire » dans le cadre du Festival L'Air d'en Rire**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat entre la ville et l'association L'Air d'en Rire dans le cadre de la tenue de 3 spectacles du festival.

6- Vote d'une convention dans le cadre d'exposition « Madame Monsieur »

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention entre les artistes et la commune dans le cadre de la tenue d'une exposition à l'Etable qui aura lieu du 21 octobre au 5 novembre.

PERSONNEL**7- Mise en place de l'indemnité pour les fonctions essentiellement itinérantes**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la mise en place de l'indemnité forfaitaire pour les déplacements des agents qui sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service, à l'intérieur de la commune.